



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE VILLE DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de La Tuque tenue le **18 août 2026** à 19 h 23 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est sous la présidence du maire, monsieur Pierre Pacarar et à laquelle sont présents mesdames Chantal Fortin et Dorys Duchesne et messieurs, Kevin Roy, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le maire monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue au seul (1) journaliste présent et aux trois (3) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 19 h 23;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec l'ajout des items suivants :

- 6.3) Suspension – Employé n° 1194;
- 10.2) Autorisation de signature / Avenant 001 au contrat VLT-2026-020 – Réfection de la surface de roulement de la rue Bostonnais – phase III

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2026
4. Correspondance et information
5. Rapport des permis de construction pour le mois de **juillet 2026** / 92 permis pour une valeur de **1 696 982 \$**

VLT-2026-08-202

VLT-2026-08-202



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

6. Direction générale

- 6.1 Autorisation de signatures / Renouvellement de quatre (4) contrats d'intégration au travail pour le Plateau de travail avec Emploi Québec et SEMO Mauricie 2026-2027
 - 6.2 Autorisation / Versement d'une avance de 54 096,80 \$ à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice pour le maintien des opérations courantes du Transport adapté
 - 6.3 Divers Suspension - Employé no 1194
-

7. Greffé

- 7.1 Demande de dérogation mineure n° 2026-029 / 372, rue Joffre
- 7.2 Demande de dérogation mineure n° 2026-030 / 550, rue St-Louis
- 7.3 Demande de dérogation mineure n° 2026-031 / 473-475, rue Bostonnais
- 7.4 Demande de dérogation mineure n° 2026-032 / 21, rue Cartier
- 7.5 Autorisation / Demande de rénovation au 550, rue St-Louis / Gare de La Tuque / P.I.I.A. centre-ville (plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- 7.6 Autorisation / Demande d'affichage centre-ville / 550, rue St-Louis Gare de La Tuque et bloc sanitaire - P.I.I.A. (plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- 7.7 Demande d'occupation du domaine public à titre permanent de l'immeuble situé au 473-475, rue Bostonnais
- 7.8 Autorisation / Demande d'agrandissement et rénovation de l'immeuble situé au 544-544 A, rue St-Antoine / Centre d'amitié autochtone La Tuque / 544-544 A, rue St-Antoine
- 7.9 Autorisation / Demande d'implantation d'une œuvre d'art au Parc des Générations de / P.I.I.A. centre-ville (plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- 7.10 Autorisation / Demande d'installation de nouvelles clôtures aux abords de la gare / P.I.I.A. centre-ville (plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- 7.11 Nomination et renouvellement des membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) Mandat 2026-2028
- 7.12 Règlement n° 1000-243-2026 concernant le stationnement sur rue réservée aux résidents
- 7.13 Commission de toponymie du Québec / Demande d'officialisation / Ruisseau du Lac à Paul



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

- 7.14 Commission de toponymie du Québec / Demande d'officialisation /Chemin de l'Ancien-Relais
 - 7.15 Commission de toponymie du Québec /Demande d'officialisation / Lac l'Ancien-Relais
 - 7.16 Commission de toponymie du Québec / Demande d'officialisation / Lac en S
 - 7.17 Divers
-

8. Trésorerie

- 8.1 Adoption / Comptes à payer ou à ratifier pour le mois de juillet 2026 : 4 468 626,61 \$
 - 8.2 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 980 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} septembre 2026
 - 8.3 Divers
-

9. Sécurité incendie

- 9.1 Autorisation de signatures / Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (2026-2029)
 - 9.2 Engagement d'un (1) pompier à temps partiel au Service incendie et de la Sécurité civile (secteurs La Tuque et La Croche)
 - 9.3 Divers
-

10 Travaux publics et Service technique

- 10.1 Adjudication / Services professionnels - Caractérisation de l'inventaire du patrimoine bâti – Volet D (VLT-2026-021)
 - 10.2 Divers / Autorisation de signature / Avenant 001 au contrat VLT-2026-020 – Réfection de la surface de roulement de la rue Bostonnais – phase III
-

11 Urbanisme et développement du territoire

- 11.1 Divers
-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

12 Loisir, culture et développement touristique

- 12.1 Autorisation de signatures / Protocole d'entente avec le Festival de chasse de La Tuque inc. (édition 2026)
- 12.2 Autorisation / Tarification saison 2026-2027 / Ski La Tuque
- 12.3 Divers

13. Mot du maire et activités à venir

13.1 Mot du maire

13.2 Activités à venir :

- 19 août / Cardio-muscu Marie-Ève Proteau / Lac St-Louis
- 20 août / Clôture BiblioClub / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 20 août / Marché de la rentrée / Centre -ville
- 21-22 août / Tournoi Henrick Gauvin / Ski La Tuque
- 21 août / Vendredi Artiste d'ici JeePee Rock & Roll / Parc des générations
- 22 août / Exposition des voitures antiques et sportives / Parc des générations
- 28 août / Partie hors-concours Phonix VS Cataractes Shawinigan / Colisée Denis-Morel
- 29 août / Journée familiale WestRock / Ski La Tuque
- 2 -7 septembre / Raid Aventure / Parent
- 4 au 7 septembre / Aéroaventure / Casey
- 5-6 septembre / Pow-wow / Wemotaci
- 1-2 septembre / Aéroaventure / Casey
- 4 septembre / Rassemblement Vanlife Québec / Ski de fond
- 5-7 septembre / Classique internationale de canots de la Mauricie/ Quai Dénommé Goyette
- septembre / Ralentissement routier Fondation du Centre de santé HSM / Coin St-Joseph – St-Antoine /
- 12-13 septembre / Festival de chasse : Concours de tirs et ajustement des armes à feu / Club de tir
- Plusieurs autres activités publicisées sur le site Web de la Ville de La Tuque

14. COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

15. QUESTIONS DES MÉDIAS

16. QUESTIONS DU PUBLIC

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-203

VLT-2026-08-203

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE

AUTORISATION DE SIGNATURES / RENOUELEMENT DE QUATRE (4) CONTRATS D'INTÉGRATION AU TRAVAIL POUR LE PLATEAU DE TRAVAIL AVEC EMPLOI-QUÉBEC ET SEMO MAURICIE 2026-2027

ATTENDU que ce conseil désire renouveler le contrat d'intégration au travail de quatre (4) personnes via un programme d'Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-204

VLT-2026-08-204

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise la directrice des ressources humaines madame Isabelle Tremblay, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque avec Emploi-Québec et le Service externe de main-d'œuvre (SEMO Mauricie) les ententes relatives à la gestion du renouvellement du contrat d'intégration au travail pour l'année 2026-2027, pour les employés Marie-Josée Lavoie, Sylvain Otis, Suzanne Pomerleau et Marc Smith.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE 54 096,80 \$ À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-AURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2026 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport adapté opéré par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport adapté, la Corporation demande à la Ville de La Tuque une avance d'un montant de 54 096,80 \$, représentant 40 % de la somme de la contribution 2026 du ministère des Transports qui sera reçue par la Ville dans les prochaines semaines;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-205

VLT-2026-08-205

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice d'une avance d'un montant 54 096,80 \$ sur la subvention 2026 à venir du Ministère, et ce, afin de pouvoir maintenir les opérations courantes du Transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION – EMPLOYÉ N° 1194

ATTENDU le rapport verbal transmis au conseil municipal par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

ATTENDU les informations portées à la connaissance du conseil municipal de Ville de La Tuque par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-206

VLT-2026-08-206

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal entérine la suspension sans solde d'un (1) jour ouvrable à l'employé n° 1194.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GREFFE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-029 / 372, RUE JOFFRE

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-029 concernant la propriété située au 372, rue Joffre;

ATTENDU que cette demande consiste à régulariser la marge latérale du garage à 0,84 mètre, ainsi que la marge arrière de celui-ci à 0,76 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout, tel que requis au moment de la construction;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 30 juillet 2026;

ATTENDU l'avis public paru le 31 juillet et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

VLT-2026-08-207

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2026-08-207

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2026-029 soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-030 / 550, RUE ST-LOUIS

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-030 concernant la propriété située au 550, rue St-Louis;

ATTENDU que cette demande consiste à permettre l'installation d'une enseigne d'une hauteur de 0,81 mètre et d'une autre de 1,22 mètre plutôt que 0,70 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 30 juillet 2026;

ATTENDU l'avis public paru le 31 juillet et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-208

VLT-2026-08-208

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2026-030 soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-031 / 473-475, RUE BOSTONNAIS

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-030 concernant la propriété située au 473-475, rue Bostonnaï;

ATTENDU que cette demande consiste à régulariser la marge latérale du patio et du gazébo à 0,85 mètre plutôt qu'à 1,50 mètre, en plus de régulariser le gazébo et le patio à 1,24 mètre de la maison plutôt qu'à 1,50 mètre, régulariser la marge latérale de la remise à 0,71 mètre, ainsi que la marge arrière à 1,42 mètre plutôt qu'à 1,50 mètre, ainsi que de régulariser la distance de la remise et du gazébo et du patio à 1,21 mètre plutôt que 1,50 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation au moment de la construction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 30 juillet 2026;

ATTENDU l'avis public paru le 31 juillet et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-209

VLT-2027-08-209

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2026-031 soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-032 / 21, RUE CARTIER

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-032 concernant la propriété située au 21, rue Cartier;

ATTENDU que cette demande consiste à régulariser la marge latérale de la remise à 0,82 mètre, ainsi que la marge latérale de l'abri d'auto à 0,60 plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation au moment de la construction;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 30 juillet 2026;

ATTENDU l'avis public paru le 31 juillet et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-210

VLT-2026-08-210

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2026-032 soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

AUTORISATION / DEMANDE DE RÉNOVATION AU 550, RUE ST-LOUIS / GARE DE LA TUQUE / P.I.I.A. CENTRE-VILLE (PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

ATTENDU la demande de rénovation de l'immeuble situé au 550, rue St-Louis, propriété de la Ville de La Tuque, représentée par madame Valérie Fortin;

ATTENDU que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue 30 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-211

VLT-2026-08-211

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la demande de rénovation présentée par madame Valérie Fortin, chef de développement et maintien touristique, concernant l'immeuble situé au 550, rue St-Louis, qui consiste à la réfection de la peinture extérieure, afin d'harmoniser son apparence avec celle du nouveau bloc sanitaire, soit la partie supérieure des murs de couleur beige, la partie inférieure, ainsi que les portes de couleur bleue, le tout dans le cadre du projet de déploiement de l'image de marque au centre-ville.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / DEMANDE D'AFFICHAGE CENTRE-VILLE / 550, RUE ST-LOUIS GARE DE LA TUQUE ET BLOC SANITAIRE - P.I.I.A CENTRE-VILLE (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

ATTENDU que la demande consiste à l'installation d'un nouvel affichage au 550, rue St-Louis conforme au concept de la nouvelle identité visuelle de la Ville, incluant la boussole sur un panneau en aluminium, le tout dans le cadre du projet de déploiement de l'image de marque au centre-ville;

ATTENDU que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme tenu lors de sa séance ordinaire du 30 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-212

VLT-2026-08-212

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

QUE ce conseil municipal autorise la demande d'affichage présentée par madame Valérie Fortin, chef de développement et maintien touristique pour la Ville de La Tuque concernant l'immeuble situé au 550, rue St-Louis.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERMANENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 473-475, RUE BOSTONNAIS

ATTENDU que cette demande consiste à permettre l'occupation du domaine public de façon permanente pour l'empiètement du muret et de l'escalier sur le lot 5 330 337 (rue Bostonnais) du cadastre du Québec, le tout tel qu'indiqué sur le plan préparé par l'arpenteur Jean-Guy Lahaie et portant le numéro B-1740;

ATTENDU le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 30 juillet 2026;

ATTENDU que la Ville ne subit aucun préjudice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-213

VLT-2026-08-213

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise de façon permanente l'occupation du domaine public de l'immeuble situé au 473-475, rue Bostonnais sur le lot 5 330 337, tel que décrit au plan.

QUE les frais inhérents à cette demande soient fixés à 1 000 \$ tel que prescrit par le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / DEMANDE D'AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 544-544 A, RUE ST-ANTOINE / CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE LA TUQUE / 544-544 A, RUE ST-ANTOINE

ATTENDU la demande d'agrandissement et de rénovations de l'immeuble situé au 544-544 A, rue St-Antoine présentée par madame Lorry Bisson, au nom du Centre d'amitié autochtone qui consiste à faire l'agrandissement du Centre d'amitié autochtone;

ATTENDU que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

VLT-2026-08-214

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme tenue lors de sa séance du 30 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**VLT-2026-08-214 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'agrandissement et de rénovation présentée par madame Lorry Bisson du Centre d'amitié autochtone, concernant l'immeuble situé au 544-544 A, rue St-Antoine.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE OEUVRE D'ART AU PARC DES GÉNÉRATIONS / P.I.I.A. CENTRE-VILLE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU la présentation d'une maquette préliminaire par madame Valerie Fortin, chef de développement et maintien touristique pour la Ville de La Tuque, qui consiste en l'implantation d'une œuvre d'art principale au centre du Parc des générations;

ATTENDU que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme tenue lors de sa séance du 30 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-215

**VLT-2026-08-215 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une œuvre d'art au Parc des générations présentées par madame Valerie Fortin, chef de développement et maintien touristique pour la Ville de La Tuque.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

AUTORISATION / DEMANDE D'INSTALLATION DE NOUVELLES CLÔTURES AUX ABORDS DE LA GARE / P.I.I.A. CENTRE-VILLE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU la demande présentée par madame Valerie Fortin, chef de développement et maintien touristique pour la Ville de La Tuque, qui consiste à faire l'installation de nouvelles clôtures aux abords de la gare, soit une clôture en acier de couleur noire texturée avec barrotins, intégrant des panneaux stylisés inspirés du concept graphique développé pour les terrasses du centre-ville;

ATTENDU que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme tenue lors de sa séance du 30 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-216

VLT-2026-08-216

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'installation de nouvelles clôtures aux abords de la gare présentée par madame Valerie Fortin, chef de développement et maintien touristique pour la Ville de La Tuque.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) MANDAT 2026-2028

ATTENDU qu'en vertu du règlement n° 1000-205-2018 relatif à la « constitution du Comité consultatif d'urbanisme », la durée du mandat des membres citoyens du comité est fixée à deux (2) ans pour tous les sièges;

ATTENDU que le membre monsieur David Boutin a démissionné de ses fonctions en mai dernier;

ATTENDU qu'en raison d'un poste vacant de membre citoyen à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme, un appel de candidatures fut publié du 28 mai au 13 juillet 2026;

ATTENDU que le mandat de tous les membres prend fin le 31 août 2026 et doit être renouvelé;

ATTENDU que quatre de ces membres ont exprimé leur intérêt à siéger de nouveau au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

18 août 2026
VLT-2026-08-217

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2026-08-217

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Sylvain Buisson en remplacement du poste vacant pour siéger en tant que membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de La Tuque, à compter de ce jour.

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de madame Maude Masson ainsi que de messieurs Jean Scarpino, Serge Moisan, Pierre Lesage, pour une période de deux (2) ans soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028, pour le secteur citoyen district urbain ainsi que pour le secteur commercial ou industriel.

QUE ce conseil municipal fixe la rémunération des membres du Comité à 75 \$ par réunion, à l'exception des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT N° 1000-243-2026 CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉE AUX RÉSIDENTS

ATTENDU que ce règlement vise à actualiser les dispositions du règlement municipal n° 1000-79-2004 en maintenant la facilité d'accès à des espaces de stationnement sur rue réservée aux résidents par l'émission de permis de stationnement pour résidents et en permettant l'obtention de vignettes temporaires pour leurs visiteurs;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné par le conseiller monsieur Claude Gaudreault lors de l'assemblée ordinaire tenue le 21 juillet dernier;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée entre le dépôt du projet et le règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-218

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 1000-243-2026 concernant le stationnement sur rue réservée aux résidents soit adopté tel que rédigé.

QUE le règlement n° 1000-79-2004 soit abrogé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC / DEMANDE D'OFFICIALISATION / RUISSEAU DU LAC À PAUL

ATTENDU que lors d'une demande d'attribution d'une adresse de situation pour un chalet, il a été constaté que le nom du ruisseau n'était pas officialisé auprès de la Commission de toponymie du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

ATTENDU que ce ruisseau est situé à proximité du lac à Paul, ce qui justifie l'appellation « Ruisseau à Paul »; et que, pour des motifs de sécurité ainsi que pour éviter toute confusion, il y a lieu d'officialiser ce ruisseau;

ATTENDU que le conseil municipal désire adresser une demande auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser ledit Ruisseau comme étant le « Ruisseau du Lac à Paul »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-219

VLT-2026-08-219

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'appellation du « Ruisseau du Lac à Paul » et autorise le greffier monsieur Christian St-Gelais à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC / DEMANDE D'OFFICIALISATION / CHEMIN DE L'ANCIEN-RELAIS

ATTENDU que lors d'une demande d'attribution d'une adresse de correspondance pour un chalet, il a été constaté que le nom du chemin n'était pas officialisé auprès de la Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU qu'à la suite de vérifications effectuées auprès des résidents du secteur et à l'aide d'informations historiques fournies par différents collaborateurs, il a été confirmé que le chalet était l'ancien Relais 22 Milles et que le chemin en question correspond à l'ancien chemin utilisé initialement par les travailleurs forestiers, avant de devenir un chemin desservant les villégiateurs du secteur;

ATTENDU que cette situation justifie l'appellation « Chemin de l'ancien Relais » et que, pour des motifs de sécurité ainsi que pour éviter toute confusion, il y a lieu d'officialiser ce chemin;

ATTENDU que ce conseil municipal désire adresser une demande auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser ledit chemin comme étant le « Chemin de l'Ancien-Relais »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-220

VLT-2026-08-220

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'appellation du « Chemin de l'Ancien-Relais » et autorise le greffier monsieur Christian St-Gelais à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC / DEMANDE D'OFFICIALISATION / LAC DE L'ANCIEN-RELAIS

ATTENDU que lors d'une demande d'attribution d'une adresse de correspondance pour un chalet, il a été constaté que le nom du lac n'était pas officialisé auprès de la Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU qu'à la suite de vérifications effectuées auprès des résidents du secteur et à l'aide d'informations historiques fournies par différents collaborateurs, il a été confirmé que l'ancien Relais 22 Milles était situé à proximité de ce lac et que l'un des propriétaires du Relais habitait sur ce lac;

ATTENDU que cette situation justifie l'appellation « Lac de l'Ancien-Relais » et que, pour des motifs de sécurité ainsi que pour éviter toute confusion, il y a lieu d'officialiser ce chemin;

ATTENDU que le conseil municipal désire adresser une demande auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser ledit lac comme étant le « Lac L'Ancien-Relais »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'appellation du « Lac de l'Ancien-Relais » et autorise le greffier monsieur Christian St-Gelais à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC / DEMANDE D'OFFICIALISATION / LAC EN S

ATTENDU que lors d'une demande d'attribution d'une adresse de correspondance pour un chalet, il a été constaté que le nom du lac n'était pas officialisé auprès de la Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU qu'à la suite de vérifications effectuées auprès des résidents du secteur, ceux-ci ont suggéré le toponyme « Lac en S », nom couramment utilisé par les villégiateurs du secteur;

ATTENDU que cette situation justifie l'appellation « Lac en S » et que, pour des motifs de sécurité ainsi que pour éviter toute confusion, il y a lieu d'officialiser ce Lac;

ATTENDU que le conseil municipal désire adresser une demande auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser ledit lac comme étant le « Lac en S »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-222

VLT-2026-08-222

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER KEVIN ROY**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'appellation du « Lac en S » et autorise le greffier monsieur Christian St-Gelais à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRÉSORERIE

ADOPTION / COMPTES À PAYER OU À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

La greffière fait lecture des comptes à payer ou à ratifier pour le mois de juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-223

VLT-2026-08-223

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal approuve les comptes de la Ville de La Tuque pour le mois de juillet au montant de **4 468 626,61 \$** conformément à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante des présentes et autorise la directrice des finances et trésorière madame Christine Gervais à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 980 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Tuque souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 980 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} septembre 2026, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
407-2009	17 700 \$
433-2011	298 500 \$
467-2014	43 100 \$
469-2014	17 100 \$
473-2014	197 900 \$
475-2015	139 700 \$
476-2015	30 600 \$
480-2015	981 700 \$
481-2015	104 300 \$
482-2015	228 100 \$
483-2015	284 200 \$
486-2016	49 400 \$
6722-2015	236 700 \$
354-2005	1 005 100 \$
401-2009	12 600 \$
6711-2010	77 600 \$
416-2010	153 100 \$
416-2010	153 100 \$
408-2009	260 300 \$
405-2009	38 300 \$
472-2014	298 800 \$
508-2018	84 200 \$
516-2019	28 300 \$
522-2020	229 000 \$
520-2019	211 300 \$
526-2020	50 900 \$
527-2020	317 800 \$
528-2020	207 800 \$
530-2021	293 400 \$
535-2021	308 900 \$
537-2021	251 800 \$
538-2021	366 300 \$
6733-2020	54 400 \$
556-2024	431 000 \$
564-2026	243 000 \$
565-2026	573 000 \$
566-2026	174 000 \$
567-2026	404 000 \$
568-2026	179 000 \$
569-2026	557 000 \$
571-2026	124 000 \$
6737-2026	1 263 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 433 2011, 469 2014, 480 2015, 481 2015, 483 2015, 6722 2015, 556 2024, 564 2026, 565 2026, 566 2026, 567 2026, 568 2026, 569 2026, 571 2026 et 6737 2026, la Ville de La Tuque souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Ville de La Tuque avait le 27 août 2026, un emprunt au montant de 4 403 000 \$, sur un emprunt original de 16 197 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 354 2005, 401 2009, 6711 2010, 416 2010, 408 2009, 405 2009, 472 2014, 508 2018, 516 2019, 522 2020, 520 2019, 526 2020, 527 2020, 528 2020, 530 2021, 535 2021, 537 2021, 538 2021 et 6733 2020;

ATTENDU que, en date du 27 août 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

18 août 2026

ATTENDU que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 1^{er} septembre 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 354 2005, 401 2009, 6711 2010, 416 2010, 408 2009, 405 2009, 472 2014, 508 2018, 516 2019, 522 2020, 520 2019, 526 2020, 527 2020, 528 2020, 530 2021, 535 2021, 537 2021, 538 2021 et 6733 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-224

VLT-2026-08-224

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} septembre 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 04121
325, RUE ST JOSEPH
LA TUQUE, QC G9X 1K9

8. Que les obligations soient signées par le maire monsieur Pierre Pacarar et la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais. La Ville de La Tuque, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

SÉCURITÉ INCENDIE

AUTORISATION DE SIGNATURES / RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE (2026 À 2029)

ATTENDU que le conseil municipal désire procéder au renouvellement de l'entente de service entre la Croix-Rouge et la Ville de La Tuque en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-225

VLT-2026-08-225

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire monsieur Pierre Pacarar et le directeur général monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque le protocole d'entente pour les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour un terme de trois (3) ans, soit de septembre 2026 à septembre 2029.

QUE le conseil municipal s'engage à verser, conformément à l'article 8 du protocole d'entente, un montant de 0,21 \$ par habitant pour l'exercice financier 2026-2027, représentant une somme de 2 376,99 \$, ainsi qu'un montant de 0,23 \$ par habitant pour chacun des exercices financiers 2027-2028 et 2028-2029, représentant une somme de 2 603,37 \$ par exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT D'UN (1) POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE (SECTEURS LA TUQUE ET LA CROCHE)

ATTENDU qu'en raison de départs, il y a lieu de combler la fonction de pompier à temps partiel pour le Service de l'incendie et de la sécurité civile, pour les secteurs de La Tuque et La Croche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-226

VLT-2026-08-226

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal confirme l'engagement officiel d'un (1) pompier à temps partiel pour le service de Sécurité incendie et de la Sécurité civile pour le secteur de La Tuque et La Croche, soit monsieur Keven Patry.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec (La Tuque et La Croche), le tout selon les recommandations du comité de sélection et de la directrice adjointe des ressources humaines, madame Megan Todd.



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

QUE ces engagements soient effectifs à compter du 24 août 2026 et soient sujet à une période de probation de dix-huit (18) mois, débutant à la date d'embauche officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE TECHNIQUE

ADJUDICATION / SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI –VOLET D (VLT-2026-021)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour les services professionnels – Caractérisation de l'inventaire du patrimoine bâti - Volet D qui se terminait le 27 juillet dernier, quatre (4) offres de services ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	POINTAGE INTÉRIMAIRE	POINTAGE FINAL	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Passerelles – Coopérative de travail	201, rue Ste-Catherine Est Montréal QC H2X 1L2	95/100	13,65	69 600,00 \$
Coopérative de travail l'Enclume	404-4529, rue Clark Montréal QC H2T 2T3	97/100	11,34	85 550,00 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	300-85, rue St-Paul Ouest Montréal QC H2Y 3V4	71/100	7,28	97 524,00 \$
Zaraté + Lavigne architectes inc.	370, rue Sauvé Ouest Montréal QC H3L 1Z8	85/100	4,40	193 120,00 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection créé pour l'analyse des offres de services conformément à la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-227

VLT-2026-08-227

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour les services professionnels – Caractérisation de l'inventaire du patrimoine bâti – Volet D à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final tel que prescrit par la loi, soit la firme « **Passerelles – Coopérative de travail** » de Montréal au montant de **69 600,00 \$** (taxes exclues), conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE / AVENANT 001 AU CONTRAT VLT-2026-020 – RÉFECTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT DE LA RUE BOSTONNAIS – PHASE III

ATTENDU l'appel d'offres VLT-2026-020 pour le contrat de réfection de la surface de roulement de la rue Bostonnaï – Phase III octroyé le 21 juillet dernier;



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un avenant audit contrat puisqu'une dépense supplémentaire est requise dans le cadre de ces travaux afin de prolonger la zone de travaux suite à de nouveaux éléments;

ATTENDU que cet avenant respecte le budget alloué pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-228

VLT-2026-08-228

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'avenant 001 au montant de 404 145,90 \$ (taxes exclues) à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au contrat VLT-2026-020 pour la réfection de la surface de roulement de la rue Bostonnais – Phase III.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Maxime Roy, Ingénieur – Service technique Ingénierie et Infrastructures, à signer l'avenant pour et au nom de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIR, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AUTORISATION DE SIGNATURES / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FESTIVAL DE CHASSE DE LA TUQUE INC. (26 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2026)

ATTENDU que l'organisation sans but lucratif indépendante de la Ville de La Tuque intitulée Festival de chasse de La Tuque inc. a soumis une proposition de protocole d'entente pour la réalisation du Festival de chasse 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-229

VLT-2026-08-229

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Pierre Pacarar et le greffier, monsieur Christian St-Gelais, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque le protocole d'entente avec l'organisation Festival de chasse de La Tuque inc. pour la tenue du Festival de Chasse 2026 incluant un soutien financier de 15 000 \$, un soutien technique ainsi qu'un soutien matériel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / TARIFICATION SAISON 2026-2027 / SKI LA TUQUE

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, madame Estelle Paulhus, en date du 5 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

VLT-2026-08-230

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2026-08-230

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal adopte la tarification suivante et la réglementation figurant à l'annexe 1 faisant partie intégrante de la présente résolution et fixe la tarification suivante à Ski La Tuque, pour la saison 2026-2027 :

ABONNEMENTS DE SAISON

* Reconduction du rabais de 50 % pour l'abonnement de saison en prévente du 10 au 20 novembre 2026

Abonnements (prix avec taxes)	Saison 2024-2025 (Augmentation 3%)		Saison 2025-2026 (Augmentation 3%)		Saison 2026-2027 (Augmentation 3%)	
	Régulier	Prévent e (-50%)	Régulier	Prévent e (-50%)	Régulier	Prévente (-50%)
Enfants (5 ans et -)	76,00 \$	38,00 \$	78,00\$	39,00 \$	80,00 \$	40,00 \$
Étudiants (6 à 25 ans)	320,00 \$	160,00 \$	330,00 \$	165,00 \$	340,00 \$	170,00 \$
Adulte	554,00 \$	277,00 \$	571,00 \$	285,00 \$	588,00 \$	294,00 \$
Senior (55 ans et +)	501,00 \$	251,00 \$	516,00 \$	258,00 \$	531,00 \$	266,00 \$
Adulte + enfant	836,00 \$	418,00 \$	861,00 \$	431,00 \$	887,00 \$	444,00 \$
Couple	1 003,00 \$	502,00 \$	1 033,00 \$	517,00 \$	1064,00 \$	533,00 \$
Familial *	1 057,00 \$	529,00 \$	1 089,00 \$	544,00 \$	1122,00 \$	560,00 \$
Soirée (à partir de 16 h)	134,00 \$	67,00 \$	138,00 \$	69,00 \$	142,00 \$	71,00 \$
80 ans et plus	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Remontée alpine	10,00 \$		10,00\$		10,00\$	
Glissade sur tubes	60,00 \$		60,00 \$		60,00 \$	
Abonnement familial 2 adultes et 3 enfants (même adresse)	Enfant supplémentaire 10 \$		Enfant supplémentaire 10 \$		Enfant supplémentaire 10 \$	

*jusqu'à 2 adultes et 3 enfants. Pour les enfants supplémentaires, le tarif enfant/étudiant s'applique.



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

CASIERS

Casiers (prix avec taxes)	Saison 2024-2025 (Augmentation 3%)		Saison 2025-2026 (Augmentation 3%)		Saison 2026-2027 (Augmentation 3%)	
	Régulier	Prévente (-15%)	Régulier	Prévente (-15%)	Régulier	Prévente (-15%)
Très petit						
Petit	108,00 \$	92,00 \$	111,00 \$	95,00 \$	114,00 \$	98,00 \$
Moyen	123,00 \$	105,00 \$	127,00 \$	108,00 \$	131,00 \$	111,00 \$
Grand	152,00 \$	129,00 \$	157,00 \$	133,00 \$	162,00 \$	137,00 \$
Très grand	232,00 \$	197,00 \$	239,00 \$	203,00 \$	246,00 \$	209,00 \$
Extra grand	304,00 \$	258,00 \$	313,00 \$	266,00 \$	322,00 \$	274,00 \$

BILLETS JOURNALIERS

Billet journalier (prix avec taxes)	Saison 2024-2025		Saison 2025-2026		Saison 2026-2027	
	Adulte	Étudiant	Adulte	Étudiant	Adulte	Étudiant
Passe 155	55,00 \$ + taxes		55,00 \$ + taxes		55,00 \$ + taxes	
Journée	30,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	25,00 \$
Bloc de 3 heures	25,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	20,00 \$
Soirée (à partir de 16 h)	20,00 \$	15,00 \$	20,00 \$	15,00 \$	20,00 \$	15,00 \$
5 ans et moins	0,00 \$	5,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	0,00 \$	5,00 \$
Remontée alpine			10 \$		10 \$	
Glissade sur tubes 5 ans et moins	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$
		4,00 \$		4,00 \$		4,00 \$
Glissade sur tubes 2 adultes et 3 enfants (même adresse)	20,00 \$		20,00 \$		20,00 \$	
Casiers journalier	10,00 \$ / jour / casier		10,00 \$ / jour / casier		10,00 \$ / jour / casier	

NOTE : Abonnement mi-saison (à compter du 13 février 2027) : rabais de 40 % du prix régulier. Prévente : du 10 au 20 novembre 2026 possibilité de trois (3) versements (à l'achat et à la prise de possession de la carte d'abonnement payable seulement par carte de débit/crédit ou comptant)



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

Passé 155 à 55 \$ plus taxes : 4 billets pour les personnes qui proviennent de 100 km et plus de la ville de La Tuque, valide à compter du 7 janvier 2027 et non valide lors des jours de compétition régionale incluant le camp de vitesse.

* Abonnement familial vivant à la même adresse : **jusqu'à 2 adultes et 3 enfants. Pour les enfants supplémentaires, le tarif enfant/étudiant s'applique.*

HORAIRE

	Semaine régulière	Semaine de relâche (28 février au 6 mars 2027)	Horaire du printemps (du 14 mars à la fin de saison)
Dimanche	10 h à 16 h	10 h à 16 h	10 h à 16 h
Lundi	13 h à 20 h	13 h à 20 h	13 h à 19 h
Mardi	FERMÉ	13 h à 20 h	FERMÉ
Mercredi	FERMÉ	13 h à 20 h	FERMÉ
Jeudi	13 h à 20 h	13 h à 20 h	13 h à 19 h
Vendredi	13 h à 20 h	13 h à 20 h	13 h à 19 h
Samedi	10 h à 20 h	10 h à 20 h	10 h à 19 h
TOTAL	37 h d'ouverture / sem	51 h d'ouverture / sem	33 h d'ouverture / sem

HORAIRE DES FÊTES

PÉRIODE DES FÊTES (19 décembre 2026 au 4 janvier 2027)			
Jour de semaine	Dates	Ski	Glissade sur tubes
Samedi	19 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Dimanche	20 décembre 2026	10 h à 16 h	10 h à 16 h
Lundi	21 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Mardi	22 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Mercredi	23 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Jeudi	24 décembre 2026	10 h à 16 h	10 h à 16 h
Vendredi	25 décembre 2026	FERMÉ	FERMÉ
Samedi	26 décembre 2026	13 h à 20 h	13 h à 16 h
Dimanche	27 décembre 2026	10 h à 16 h	10 h à 16 h
Lundi	28 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Mardi	29 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Mercredi	30 décembre 2026	10 h à 20 h	10 h à 16 h
Jeudi	31 décembre 2026	10 h à 16 h	10 h à 16 h
Vendredi	1 janvier 2027	FERMÉ	FERMÉ
Samedi	2 janvier 2027	13 h à 20 h	13 h à 16 h
Dimanche	3 janvier 2027	10 h à 16 h	10 h à 16 h
Lundi	4 janvier 2027	13 h à 20 h	13 h à 16 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

COMMENTAIRES DU MAIRE

Le maire monsieur Pierre Pacarar, souligne qu'à l'approche de la fin de l'été, la saison n'est pas encore terminée et que de nombreuses activités nautiques sont toujours en cours et les déplacements demeurent importants sur le territoire. Il rappelle donc l'importance de faire preuve de prudence et de vigilance, particulièrement dans le contexte où l'année a été marquée par plusieurs incidents liés aux déplacements et aux noyades. En vue de la rentrée scolaire et des dernières semaines de la saison estivale, il invite la population à adopter des comportements sécuritaires afin de profiter de cette période en toute sécurité.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

La conseillère madame **Chantal Fortin** tient à féliciter les organisateurs de la compétition provinciale de BMX qui s'est tenue récemment à La Tuque. Ayant assisté à l'événement, elle souligne la qualité de l'organisation ainsi que l'excellence des installations disponibles, notamment la piste de BMX, qui constitue une belle fierté pour la communauté. Elle mentionne avoir grandement apprécié l'événement et félicite tous les bénévoles et organisateurs impliqués. Elle souligne également le succès de la Fête du soccer tenue récemment dans le quartier Bel-Air. Elle met en valeur l'implication des nombreux bénévoles et organisateurs qui contribuent à la réussite de telles activités et remercie toutes les personnes engagées dans la vie communautaire. Enfin, elle invite les citoyens à participer aux consultations publiques qui se tiendront à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre. Elle rappelle l'importance de ces rencontres pour permettre à la population de s'exprimer sur les différents enjeux présentés précédemment par le maire. Elle encourage les citoyens à venir partager leurs opinions et leurs préoccupations afin de contribuer aux réflexions et aux décisions concernant ces dossiers.

Le conseiller monsieur **Claude Gaudreault** appuie les propos de sa collègue en félicitant les organisateurs de la 10e tranche des courses provinciales de BMX. Malgré des conditions météorologiques parfois difficiles, les bénévoles et les membres de l'organisation ont fait preuve de beaucoup de dévouement et de proactivité, permettant ainsi le bon déroulement de l'événement. Il souligne également les investissements réalisés cette année à la piste de BMX grâce au Fonds régions et ruralité (FRR), tout en rappelant que le succès et le développement de ces infrastructures reposent avant tout sur l'engagement de bénévoles passionnés et de personnes qui croient au projet. Il tient aussi à souligner le travail des organisateurs du tournoi de volleyball Xplosion. Cet événement connaît un succès grandissant d'année en année et contribue au dynamisme de la communauté. Encore une fois, cette réussite est rendue possible grâce à l'implication soutenue de nombreux bénévoles et organisateurs. Enfin, à l'approche de la rentrée scolaire, il rappelle l'importance de la prudence sur les routes. Avec le retour des élèves en classe, les automobilistes sont invités à redoubler de vigilance, particulièrement à proximité des traverses piétonnières, des établissements scolaires et des arrêts d'autobus. Il mentionne d'ailleurs la présence d'indicateurs de vitesse installés à certains endroits stratégiques afin de sensibiliser les usagers de la route au respect des limites de vitesse. Il conclut en invitant tous les citoyens à faire preuve de prudence afin d'assurer la sécurité de tous.



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

La conseillère madame **Dorys Duchesne** renchérit sur les commentaires formulés concernant la rentrée scolaire. Elle rappelle aux automobilistes l'importance de respecter la limite de vitesse de 30 km/h aux abords des écoles afin d'assurer la sécurité des élèves et de l'ensemble des usagers de la route. Elle profite également de l'occasion pour souhaiter à la population une agréable fin de vacances estivales pour les dernières semaines d'août et le début de septembre. Elle invite les citoyens à faire preuve de prudence lors de leurs déplacements et à demeurer vigilants sur les routes. Elle conclut en souhaitant une excellente fin d'été à tous.

Le conseiller monsieur **Clément Dubé** souligne dans la continuité des commentaires formulés par ses collègues, l'importance des nombreuses activités sportives, culturelles et communautaires qui se tiennent sur le territoire de La Tuque. Il rappelle que l'organisation de ces événements représente un travail considérable pour les bénévoles et les comités organisateurs. Il se réjouit également de constater la forte participation de la population, tant lors des événements sportifs, comme les compétitions de BMX, que lors des différentes activités organisées dans les secteurs de La Tuque et de La Croche. Il mentionne notamment le succès des activités tenues à La Croche, qui ont encore une fois attiré un grand nombre de participants cette année. Selon lui, la présence et l'engagement de la population sont essentiels à la réussite de ces événements et constituent une belle reconnaissance du travail accompli par les bénévoles. Il adresse donc ses félicitations et ses remerciements à la fois aux organisateurs, aux bénévoles et à tous les citoyens qui y prennent part. Par ailleurs, il informe les citoyens que la tenue de la 2^e rencontre du quartier pour les secteurs de la couronne rurale et de La Croche est prévue au cours de la troisième semaine de septembre. L'ordre du jour et les informations relatives à cette rencontre seront diffusés prochainement et il invite les citoyens à en prendre connaissance. Enfin, il rappelle que des travaux entraîneront d'importants déplacements de circulation sur la rue Bostonnais au cours des prochaines semaines. Il demande à la population de faire preuve de patience et de compréhension en raison des détours et des entraves temporaires qui pourraient être mis en place. Il souligne l'importance de permettre aux travailleurs d'exécuter leurs tâches de façon sécuritaire et efficace et remercie les citoyens de leur collaboration.

Le conseiller monsieur **André Mercier** rappelle les consultations publiques à venir et souligne que chacune d'entre elles représente une occasion pour les citoyens de s'exprimer sur les projets et enjeux qui concernent la communauté. Il mentionne toutefois qu'une consultation lui tient particulièrement à cœur en tant que membre du comité de sécurité publique, soit celle portant sur le projet d'implantation d'une limite de vitesse de 40 km/h dans l'ensemble du secteur urbain de La Tuque. Il invite les citoyens à participer en grand nombre à la consultation prévue le 22 septembre afin de faire part de leurs opinions, préoccupations et suggestions concernant ce projet. Il rappelle que cette rencontre constitue une occasion privilégiée pour la population de contribuer à la réflexion et aux décisions entourant cet enjeu de sécurité routière.

Le conseiller monsieur **Kevin Roy** énumère les activités à venir. Il souhaite d'abord une excellente rentrée scolaire à tous les élèves. À l'approche de la fin de l'été, il souligne que plusieurs familles sont actuellement occupées aux préparatifs du retour en classe et profite de l'occasion pour adresser ses meilleurs vœux de succès à l'ensemble des étudiants pour la nouvelle année scolaire. Il souhaite également à la population une agréable fin de saison estivale et invite les citoyens à profiter pleinement des dernières semaines d'été. Enfin, il informe les citoyens qu'il finalise actuellement les derniers préparatifs entourant la tenue de sa première rencontre de conseil de quartier public. Les détails de cette rencontre seront annoncés prochainement, une fois l'événement officialisé. Il invite la population à surveiller les communications à venir à ce sujet.



No de résolution
18 août 2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

QUESTIONS DES MÉDIAS (1) JOURNALISTE PRÉSENT

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (3) CITOYENS PRÉSENTS

Au terme de la séance, la personne suivante a eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

- Mme Hélène Pelletier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-08-231 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Valérie Lévesque
Valérie Lévesque
Greffière adjointe

Pierre Pacarar
Pierre Pacarar
Maire